



Licencier abusif mais pour l'employeur ce n'est pas le cas

Par **coco45**, le **18/09/2010** à **13:22**

Bonjour, rnactuellement j'ai été licenciée il y a 3 ans et je suis au tribunal aux prud'hommes. Je voulais savoir j'ai eu des RDV plusieurs fois au tribunal et pour l'instant c'est mon employeur qui a gagné car il a été dit que j'ai refusé un poste car il avait perdu le contrat par appel d'offres et ils ont dit au tribunal que j'avais refusé de travailler mais c'était sur le même site mais avec un autre nom mais ce n'était pas eux qui avaient eu le contrat. rnactuellement je voulais savoir comment je peux me défendre pour prouver que je n'avais plus de poste dans cette société et qu'ils nous ont mal licenciés. rnmerci de me tenir informé. rncordialement. rn corinne